# **Demande de mise en place d’une Convention de cotutelle internationale de thèse pour avis préalable de l’ED SMRE (*Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat)***

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la mobilité des doctorant.e.s en développant une coopération scientifique internationale entre des laboratoires de recherche français et étrangers. Le/la doctorant.e effectue ses travaux sous la responsabilité d'une direction de thèse dans chacun des pays concernés. Les deux directions de thèse pressenties, en France et dans le pays étranger partenaire, doivent être habilitées à diriger un doctorat, selon la législation propre à leur pays. La cotutelle internationale de thèse institue un partenariat entre deux établissements accrédités à délivrer le diplôme de doctorat. Elle en fixe les modalités. Les différentes parties s’engagent à en respecter les termes.

Dès le projet de cotutelle, les éléments suivants doivent faire l’objet d’une discussion entre les directeurs.trices de thèse pressenti.e.s et le/la candidat.e. Pour l’ED SMRE, une attention particulière est accordée aux points concernant :

* Le financement : un financement net mensuel minimum est obligatoire durant les périodes de séjour en France[[1]](#footnote-1);
* Le calendrier des séjours entre les 2 établissements ;
* La formation doctorale (*30 crédits de formation doctorale à valider durant la période en Frnce)*;
* Les comités de thèse (*deux comités de suivi individuel de thèse à prévoir pendant la thèse - la mise en place d'un dispositif commun aux deux établissements peut être envisagée, si un comité individuel de suivi existe déjà dans l’établissement partenaire. Il convient que cela soit, alors, clairement indiqué dans la convention de cotutelle) ;*
* La langue de rédaction de la thèse ;
* La soutenance de la thèse : lieu, constitution du jury ;
* La délivrance du titre de docteur par les deux établissements ;
* Le dépôt, le signalement et la reproduction de la thèse et la gestion des résultats de la recherche
* Les droits d'inscription : le paiement est en principe effectué alternativement dans les deux établissements *(l’inscription administrative doit être effectuée chaque année dans les deux établissements, mais les droits d'inscription ne sont payés que dans l'un d'entre eux).*

**Quand et comment s’inscrire en cotutelle de thèse ?**

La demande de mise en place d’une cotutelle internationale de thèse doit être anticipée par la direction de thèse qui la transmet à l’ED SMRE pour avis préalable. L’avis favorable doit être acquis avant d'engager des démarches pour établir un accord de cotutelle internationale de thèse. La convention de cotutelle doit être finalisée dès l’admission en doctorat. Les conditions envisagées devront être compatibles avec le [cadre réglementaire national](https://www.universite-paris-saclay.fr/research/textes-de-reference) et la [charte du doctorat](https://www.universite-paris-saclay.fr/research/charte-du-doctorat).

**Mise en place de la convention**

Dès la notification de l’avis favorable à la demande de cotutelle, les directions de thèse devront prendre contact avec les services compétents des deux établissements partenaires (ED SMRE, Service Mobilités Internationales) puis afin de mettre en place la convention.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Descriptif** | **Qui** | **Quand** |
| **Etape 1** | Prise de contact avec l'ED, formulaire de demande de mise en place d’une cotutelle pour accord de principe sur la cotutelle de thèse | Coordination de l’ED SMRE :  [sec-edsmre@univ-lille.fr](mailto:sec-edsmre@univ-lille.fr) | **J – 6 mois** (avant le démarrage de la cotutelle) |
| **Etape 2** | Obtention d’un modèle type de convention de Cotutelle de Thèse auprès de l’établissement d’inscription | Pour ULille : Service Mobilités Internationales, Anne Trassaert   [anne.trassaert@univ-lille.fr](mailto:anne.trassaert@univ-lille.fr)  Pour Centrale Lille : [direction.phd@centralelille.fr](mailto:direction.phd@centralelille.fr)  Pour IMT Nord Europe : Direction de la Recherche et de l’Innovation, Kamal Lmimouni [kamal.lmimouni@imt-nord-europe.fr](mailto:kamal.lmimouni@imt-nord-europe.fr) |  |
| **Etape 3** | Rédiger une première version de la convention de cotutelle ainsi que ses annexes technique et financière | Directions de thèse française et étrangère |  |
| **Etape 4** | Relecture de la 1ère version par le service compétent de l’établissement (voir étape 2) et par l'ED pour éventuelles modifications | Service compétent de l’établissement et ED SMRE |  |
| **Etape 5** | Navette pour modifications éventuelles de la convention jusqu’à l’aboutissement d’un accord définitif des deux établissements partenaires | Directions de thèse française et étrangère et service compétent de l’établissement |  |
| **Etape 6** | Une fois les négociations abouties et dès lors que l’accord des parties concernées aura été donné, la convention peut être signée par l’ensemble des parties (***la direction/présidence de l'établissement signe en dernier***) | Doctorant.e, Directions de thèse française et étrangère, ED SMRE et service compétent de l’établissement | **J – 1 mois** (avant le démarrage de la cotutelle |

Les écoles doctorales du secteur Sciences Technologies Santé ont fixé comme condition d'inscription en thèse un montant minimum de **1300 euros mensuels** **durant les périodes de séjour en France, pour 2023-2024**.

L’ED SMRE s’assure également que le/la doctorant.e bénéficie lors de ses séjours dans l’établissement partenaire d’un financement suffisant et permettant de bonnes conditions de déroulement du projet doctoral.

En ce qui concerne les dépenses liées aux frais de recherche, l’ED SMRE considère que les dépenses nécessaires au bon déroulement du projet doctoral sont prises en charge par l’unité de recherche dans laquelle séjourne le/la doctorant.e. au moment de l’engagement de la dépense.

Toute modification de la convention (dates/durées de séjour, etc.) doit faire l’objet d’un avenant et d’une nouvelle validation de l’ED

**Description du projet doctoral**

NOM Prénom du/de la doctorant.e :

Direction de thèse rattachée à l’ED (NOM Prénom) :

Date de 1ère inscription en doctorat dans l’établissement français : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***(JJ/MM/AA)***

Date de 1ère inscription en doctorat dans l’établissement partenaire : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***(JJ/MM/AA)***

Nom de l’établissement partenaire (*Fournir le nom complet, en toutes lettres, de l'établissement étranger avec qui doit être établi le partenariat)* :

Adresse :

Pays :

Co-direction de thèse par le partenaire (NOM Prénom) :

Grade :

Établissement :

Laboratoire de rattachement :

Email : 🖂 ……………………….…….…@……………………………….. Téléphone : 🕿

HDR : oui non Date d’obtention de l’HDR : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***(JJ/MM/AA)***

Nombre d’autres doctorant.e.s actuellement encadré.e.s : ………………

Co-encadrement de thèse (NOM Prénom) :

Grade :

Établissement :

Laboratoire de rattachement :

Email : 🖂 ……………………….…….…@……………………………….. Téléphone : 🕿

Titre de la thèse :

Contact pour la mise en place de la cotutelle dans l’établissement partenaire *(Indiquer le courriel de la personne en charge des accords de cotutelles dans l'établissement étranger partenaire)* :

Nom du/de la correspondant.e. :

Nom du service administratif :

Adresse :

Email : 🖂 ……………………….…….…@……………………………….. Téléphone : 🕿

**I/ Motivation et intérêt scientifique à la mise en place de la cotutelle dans un partenariat international *(Précisez les différents points)***

Quels sont les attendus de ce partenariat international ? (*Fournir un court paragraphe qui explique clairement et brièvement les retombées principales que vous attendez de cette coopération)*

Quel serait l'intérêt principal pour le/la doctorant.e ? *(Compétences complémentaires, accéder à un terrain d'étude international, vivre une expérience interculturelle, développer ses compétences linguistiques, valoriser une expérience internationale par un double-diplôme, améliorer ses perspectives professionnelles...)*

Quelle sera la durée de la thèse ?

**II/ Intérêt institutionnel de ce partenariat international, et éventuel caractère stratégique *(Précisez les différents points)***

L’accord s’inscrit-il dans un partenariat institutionnel déjà structuré ou dans une coopération scientifique plus informelle entre les laboratoires ?

Le partenariat est-il susceptible d’améliorer la réputation ou l’attractivité de la formation doctorale de l’ED SMRE ou sa reconnaissance internationale ? *(co-publications internationales, organisation de colloques scientifiques en commun etc.)*

L’accord peut-il contribuer à développer une filière de recrutement d’excellent.e.s candidat.e.s, d’aider au développement de la mobilité entrante et sortante d'étudiant.e.s, de doctorant.e.s, de chercheur.e.s et d'enseignant.e.s-chercheur.e.s ?

**III/ Conditions prévues garantissant un bon déroulement de la thèse dans un partenariat international** ***(Précisez les différents points)***

Quelle est l’expérience de collaboration entre les partenaires ? *(les directions de thèse se connaissent-elles bien ? ont-elles déjà coopéré / publié ensemble)*:

Des mobilités sont-elles prévues pour vous rencontrer pendant la thèse ?

Précisez ce que chaque partenaire apporte dans la collaboration d’un point de vue scientifique *(échanges d'idées et de connaissances ; développement de compétences complémentaires ; échanges de savoir-faire ; accès à des plateformes techniques, à des terrains d'études, à des informations)*

La durée des séjours du/de la doctorant.e dans les deux pays sera-t-elle équilibrée ?

**IV/ Descriptif du montage financier *(toutes les cases du tableau doivent être complétées pour toute la durée de la thèse*)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Lieu de séjour** | **Durée** | **Nature du financement** | **Montant mensuel** | **Situation** |
| *Exemple :*  *Etablissement français* | *Janvier année N à Juin année N* | *CDD Biatss* | *1600 euros[[2]](#footnote-2)* | *Acquis ou demandé* |
| *Etablissement partenaire* | *Juillet année N à décembre année N* | *Bourse* | *1000 euros* | *Acquis* |

Si le financement est constitué de plusieurs sources, merci de faire figurer le montant mensuel et de fournir le détail des montants et de leur origine

***Joindre les justificatifs de financement***

**SIGNATURES OBLIGATOIRES – Les signataires certifient avoir pris connaissance de la Charte du Doctorat et s’engagent à en respecter les principes**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Doctorant.e  Date : | Direction de Thèse  Date : | Co-direction de thèse  Date : |
| Co-encadrement  Date : | Direction de l’Unité de Recherche  Date : | Direction des Etudes Doctorales  Date : |

**Avis et signature de la direction de l’Ecole Doctorale pour proposition de cotutelle :**

🞏 Favorable 🞏 Défavorable**:**………………………………………………………………………………………….

Fait à…………………………………………………. Le…………/………/…………… Signature :

**NE PAS OUBLIER DE JOINDRE EN COMPLEMENT LE Dossier de candidature à l’inscription en thèse de doctorat**

1. Pour la rentrée 2023 le financement net mensuel a été fixé à 1300€ par le Conseil de l’Ecole Doctorale SMRE (il augmentera de 100€ par mois en 2024) [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour la rentrée 2023 le financement net mensuel a été fixé à 1300€ par le Conseil de l’Ecole Doctorale SMRE (il augmentera de 100€ par mois en 2024) [↑](#footnote-ref-2)